DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE LE NOYER
2540, route du Noyer - Le Chef-Lieu
73340 LE NOYER
☎ **04.79.63.31.72**
mairie-lenoyer@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026 A 11H30

Mise en ligne le

Nombre de Conseillers : En exercice 11 Présents 8
Nombre de suffrages exprimés : 8+1 pouvoir
Date de la Convocation : 6/07/2026 -Date d'affichage de la convocation : 6/07/2026

Le vendredi 10 juillet 2026 à 11 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Noyer, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cure (arrêté N° 2026- 022du 6/07/2026 portant modification du changement exceptionnel du lieu de la réunion du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Philippe Gamen, maire.

Étaient présents : GAMEN Philippe, PETTELOT Dominique, BESSON Françoise, DURAND Philippe, ARDAILLON Lise, VOISIN Monique, MANOUSSAKIS Odile, MILLIOT Lazare
Absent ayant donné procuration :
Monsieur PERRIER Philippe a donné pouvoir à Monsieur GAMEN Philippe
Absents excusés :
VALENTIN Jean-Luc
ABREGO Mathilde

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Durand Philippe est désigné et accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 5/06/2026.
- en rappelant l'ordre du jour :

1. Ré-attribution du prêt relais relatif aux travaux de rénovation énergétique de la mairie
2. Attribution du lot n° 3 : Charpente

---

1. Ré-attribution du prêt relais relatif aux travaux de rénovation énergétique de la mairie :

Délibération n° 73 Vote : 8+1 pouvoir Pour
Annulation de la délibération concernant la souscription d'un prêt relais auprès de la caisse d'épargne :
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération n° 2026-72 en date du 5 juin 2026, le conseil municipal avait approuvé la souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne afin d'assurer le préfinancement des travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Il informe l'assemblé que la Caisse d'Épargne souhaite finalement renoncer à cette souscription. En conséquent, dans ces conditions, il convient d'annuler la délibération n° 2026-72 du 5 juin 2026 autorisant la souscription de ce prêt relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 2026-72 du 5 juin 2026 autorisant la souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 74 Vote : 8+1 pouvoir Pour
Souscription d'un prêt relais aupres du credit mutuel pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie :
Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la souscription d'un prêt relais afin d'assurer le financement des travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Ces travaux ont notamment pour objectif d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les consommations d'énergie et d'accroître le confort des usagers.

Monsieur le Maire précise que le financement de cette opération repose en partie sur des subventions dont le versement interviendra après la réalisation des travaux. Il indique également qu'il est nécessaire de disposer d'une avance de trésorerie afin d'assurer le règlement des dépenses dans l'attente du versement des aides financières attendues ainsi que du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :
D'approuver la souscription d'un prêt relais auprès du CREDIT MUTUEL selon les caractéristiques principales suivantes :

CREDIT RELAIS

2 juillet 2026

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	**COMMUNE DE LE NOYER**
Objet	**Crédit relais - Rénovation énergétique de la Mairie**
Montant	**500 000,00 €**
Durée	**2 ans**
Taux	**3,65%** **fixe sur 2 ans** **Ce taux est garanti jusqu'au 31 juillet 2026 inclus.** Passé ce délai, il pourra être revu en fonction de l'évolution du marché. Les intérêts sont calculés sur la base **365/365 jours**
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard **le 30 novembre 2026**
Frais de dossier	**0,15 % du montant autorisé soit 750,00 euros payables à la signature du contrat**
Remboursement *	**In fine et par affectation obligatoire des sommes à percevoir** ** Remboursement par prélèvement SEPA sur le compte BDF de votre trésorerie (RIB à nous transmettre)*
Intérêts	**Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit**
Remboursement anticipé	**Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité**

De préciser que ce prêt relais est destiné à préfinancer les recettes attendues dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la mairie
D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2. Attribution du lot n° 3 : Charpente

Délibération n° 75 Vote : 8+1 pouvoir Pour

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération n° 2026-59 en date du 9 avril 2026, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de neuf des dix lots constituant le marché de travaux relatif à la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.
Le lot n° 3 « Charpente » n'ayant pu être attribué lors de cette première consultation, une nouvelle procédure de consultation a été engagée.
Vu le résultat de cette consultation ;
Vu le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation ;
Considérant la nécessité de réaliser les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie afin d'améliorer sa performance énergétique et le confort des usagers ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➢ Attribution des lots
D'attribuer le lot n° 3 « Charpente » à l'entreprise DARVEY, pour un montant de 98 385.70 € HT, soit 118 062.84 € TTC.

➢ Montant total du marché
De constater que le montant total du marché, après attribution du lot n° 3, s'élève à 580 367.75 € HT, soit 696 441.30 € TTC.

➢ Autorisation de signature
D'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le marché correspondant au lot n° 3 ;
- signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération ;
- engager les dépenses correspondantes.

➢ Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, section d'investissement, opération n° 60.

Fin de l'ordre du jour à 12h15
Fait à Le Noyer
Le 27/07/2026

Le secrétaire de séance,
Philippe DURAND

Le Maire
Philippe GAMEN

MAIRIE DE LE NOYER (Savoie)